

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de Tunisie -BT-

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

Cession du bloc d'actions de la Banque de Tunisie

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions détenu directement et indirectement par L'Etat Tunisien dans le capital de la Banque de Tunisie « BT » telle que décidée le 05 avril 2012, par la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat créée par le Décret-loi n° 2011-68 du 14 avril 2011, la Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'à l'issue des étapes de l'appel d'offre international lancé depuis le 26 septembre 2012 pour la cession de 13,007% de son capital, une commission d'ouverture et de dépouillement des offres s'est tenue au Ministère des Finances le 19 novembre 2012 à 15h00.

Trois offres financières ont été présentées et ouvertes séance tenante, en présence des 3 candidats retenus, comme détaillé ci-dessous :

Rang	Candidats	Prix MDT	Prix de l'action (en DT)
1	Royal Luxembourg SOPARFI	217,537	14,851
2	BFCM- CIC	204,867	14,000
3	Slim Riahi	143,000	9,772

Sur cette base, la commission d'ouverture et de dépouillement des offres a décidé de proposer à la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat Tunisien, de retenir l'offre du Royal Luxembourg- SOPARFI- et de le déclarer adjudicataire provisoire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.